

PROCES-VERBAL CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du mercredi 8 juillet 2020

LE CONSEIL DE METZ METROPOLE s'est réuni, mercredi 8 juillet 2020, à 17 heures au Centre Metz Congrès Robert SCHUMAN, sous la présidence de Monsieur Roger PEULTIER, doyen d'âge, Maire de Rozérieulles, puis de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz.

Secrétaire de séance : Madame FALK, Directrice Générale des Services de Metz Métropole.

L'ordre du jour était le suivant :

Point n° 1 : **Installation du Conseil métropolitain (séance du mercredi 8 juillet 2020).**

Point n° 2 : **Election du Président (séance du mercredi 8 juillet 2020).**

Point n° 3 : **Composition du Bureau (séance du mercredi 8 juillet 2020 - journée du 9 juillet 2020).**

Point n° 4 : **Election des Vice-Présidents (séance du mercredi 8 juillet 2020 - journée du 9 juillet 2020).**

Point n° 5 : **Election des autres membres du Bureau (séance du mercredi 8 juillet 2020 - journée du 9 juillet 2020).**

Lecture de la Charte de l'élu local.

Point n° 6 : **Conditions de dépôt des listes de candidatures à la Commission de délégation de service public et concessions et à la Commission d'Appel d'Offres (séance du mercredi 8 juillet 2020 - journée du 9 juillet 2020).**

Points divers.

LISTE DES PRESENCES / EXCUSES / SUPPLEANCES / ABSENCES / POUVOIRS.

Séance du mercredi 8 juillet 2020

Monsieur le Président : François GROSDIDIER (Metz) /

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Monsieur Jean-Luc BOHL Montigny-lès-Metz	Présent
---	---------

Monsieur Cédric GOUTH <i>Woippy</i>	Présent
Monsieur Henri HASSER <i>Le Ban-Saint-Martin</i>	Présent
Monsieur Thierry HORY <i>Marly</i>	Excusé et donne pouvoir à Madame Odile JACOB-VARLET
Madame Béatrice AGAMENNONE <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Jean BAUCHEZ <i>Moulins-lès-Metz</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Monsieur Henri HASSER du point n° 3 jusqu'à l'élection du 9 ^{ème} Vice-Président incluse
Monsieur Khalifé KHALIFE <i>Metz</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Monsieur Patrick THIL à compter de l'élection du 9 ^{ème} Vice-Président
Monsieur Bruno VALDEVIT <i>Ars-sur-Moselle</i>	Excusé et suppléé par Madame Muriel DALMARD
Monsieur François CARPENTIER <i>Cuvry</i>	Présent
Monsieur Daniel DEFAUX <i>Plappeville</i>	Excusé et suppléé par Madame Cathie PONT
Madame Martine MICHEL <i>Pournoy-la-Chétive</i>	Présente
Monsieur Roger PEULTIER <i>Rozérieulles</i>	Présent
Monsieur Marc SCIAMANNA <i>Metz</i>	Présent
Madame Frédérique LOGIN <i>Amanvillers</i>	Excusée et suppléée par Monsieur David BELLI
Monsieur Frédéric NAVROT <i>Scy-Chazelles</i>	Présent
Madame Anne FRITSCH-RENARD <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Philippe GLESER <i>Metz</i>	Présent
Madame Nathalie SPORMEYEUR <i>Saulny</i>	Présente
Bertrand DUVAL <i>La Maxe</i>	Présent
François HENRION <i>Augny</i>	Présent
Madame Fatiha ADDA <i>Woippy</i>	Présente
Madame Claire ANCEL <i>Châtel-Saint-Germain</i>	Présente
Monsieur Jean-Louis BALLARINI <i>Chieulles</i>	Présent
Monsieur Daniel BAUDOÛIN <i>Sainte-Ruffine</i>	Présent

Monsieur Pierre BAUDRIN <i>Vernéville</i>	Présent
Monsieur Manuel BROCARD <i>Longeville-lès-Metz</i>	Présent
Monsieur Jean COMBELLES <i>Vaux</i>	Présent
Monsieur Vincent DIEUDONNE <i>Vany</i>	Présent
Monsieur Antoine DORR <i>Vantoux</i>	Présent
Monsieur Michel DUMONT <i>Fey</i>	Présent
Monsieur Pierre FACHOT <i>Jussy</i>	Présent
Monsieur Patrick GRIVEL <i>Laquenexy</i>	Présent
Monsieur Pascal HUBER <i>Chesny</i>	Présent
Madame Armelle HUET <i>Noisseville</i>	Présente
Madame Jocelyne KOLODZIEJ <i>Coin-sur-Seille</i>	Excusée et suppléée par Madame Laëtitia JUSTE
Monsieur Walter KURTZMANN <i>Peltre</i>	Excusé et donne pouvoir à Monsieur Pascal HUBER
Madame Anne-Marie LINDEN <i>Coin-lès-Cuvry</i>	Présente
Monsieur Jean-François LOSCH <i>Lessy</i>	Présent
Monsieur Philippe MANZANO <i>Méclevés</i>	Présent
Monsieur Pierre MUEL <i>Marieulles</i>	Présent
Madame Martine NICOLAS <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Christophe PREVOST <i>Saint-Julien-lès-Metz</i>	Présent
Madame Sylvie ROUX <i>Mey</i>	Présente
Monsieur Stanislas SMIAROWSKI <i>Jury</i>	Excusé et suppléé par Madame Solange OZBOLT
Monsieur Dominique STREBLY <i>Ars-Laquenexy</i>	Présent
Monsieur Patrick THIL <i>Metz</i>	Présent
Monsieur Michel TORLOTING <i>Gravelotte</i>	Présent

Madame Doan TRAN <i>Metz</i>	Présente Excusée et donne pouvoir à Madame Amandine LAVEAU-ZIMMERLE pour le point n° 6
Monsieur Claude VALENTIN <i>Nouilly</i>	Présent
Monsieur Lucien VETSCH <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présent
Monsieur Jean-Claude WALTER <i>Saint-Privat-la-Montagne</i>	Présent
Madame Marilyn WEBERT <i>Pouilly</i>	Présente
Madame Margaud ANTOINE-FABRY <i>Metz</i>	Présente Excusée et donne pouvoir à Monsieur Sébastien MARX à compter du point n° 3
Madame Patricia ARNOLD <i>Metz</i>	Présente
Madame Caroline AUDOUY <i>Metz</i>	Présente
Madame Yamouna BELKAHLA <i>Woippy</i>	Présente Excusée et donne pouvoir à Madame Fatiha ADDA à compter du point n° 3
Monsieur Timothée BOHR <i>Metz</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Madame Martine NICOLAS à compter du point n° 5
Madame Danielle BORI <i>Metz</i>	Présente Excusée et donne pouvoir à Monsieur Sébastien MARX à compter du point n° 3
Monsieur Xavier BOUVET <i>Metz</i>	Présent
Monsieur Ferit BURHAN <i>Metz</i>	Présent
Madame Stéphanie CHANGARNIER <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Erfane CHOUIKHA <i>Woippy</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Monsieur Cédric GOUTH à compter du point n° 3
Madame Nathalie COLIN-OESTERLE <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Laurent DAP <i>Metz</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Monsieur Guy REISS à compter du point n° 3
Madame Anne DAUSSAN-WEIZMAN <i>Metz</i>	Présente
Madame Aude GREGOIRE <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présente
Madame Christiane GREINER <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présente
Madame Françoise GROLET <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Julien HUSSON <i>Metz</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie NICOLAS pour le point n° 6

Madame Odile JACOB-VARLET <i>Marly</i>	Présente
Madame Véronique KREMER <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présente
Monsieur Grégoire LALOUX <i>Metz</i>	Présent
Madame Amandine LAVEAU-ZIMMERLE <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Eric LUCAS <i>Metz</i>	Présent
Madame Isabelle LUX <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Denis MARCHETTI <i>Metz</i>	Présent
Monsieur Sébastien MARX <i>Metz</i>	Présent
Madame Laurence MOLE-TERVER <i>Metz</i>	Présente
Madame Gertrude NGO KALDJOP <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Jean-Marie NICOLAS <i>Metz</i>	Présent
Monsieur Hervé NIEL <i>Metz</i>	Présent
Monsieur Christian NOWICKI <i>Marly</i>	Présent
Monsieur Alain PIERRET <i>Woippy</i>	Présent
Monsieur Guy REISS <i>Metz</i>	Présent
Monsieur JérémY ROQUES <i>Metz</i>	Présent
Madame Pauline SCHLOSSER <i>Metz</i>	Présente
Madame Jacqueline SCHNEIDER <i>Metz</i>	Présente
Madame Arielle SCHWARTZBERG <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présente
Monsieur Dimitri SOKOLOWSKI <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présent
Monsieur Bernard STAUDT <i>Metz</i>	Présent
Madame Anne STEMART <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Salvatore TABONE <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présent

Monsieur Blaise TAFFNER <i>Metz</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Madame Jacqueline SCHNEIDER à compter du point n° 3
Monsieur Bouabdellah TAHRI <i>Metz</i>	Présent
Monsieur Nicolas TOCHET <i>Metz</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Monsieur Jérémy ROQUES à compter de l'élection du 24 ^{ème} membre du Bureau et pour le point n° 6
Madame Marina VERRONNEAU <i>Metz</i>	Présente
Madame Isabelle VIALLAT <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Julien VICK <i>Metz</i>	Présent

Séance du mercredi 8 juillet 2020 - journée du 9 juillet 2020

Monsieur le Président : François GROSDIDIER (Metz) /

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents :

Monsieur Jean-Luc BOHL <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présent
Monsieur Cédric GOUTH <i>Woippy</i>	Présent
Monsieur Henri HASSER <i>Le Ban-Saint-Martin</i>	Présent
Monsieur Thierry HORY <i>Marly</i>	Excusé et donne pouvoir à Madame Odile JACOB-VARLET
Madame Béatrice AGAMENNONE <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Jean BAUCHEZ <i>Moulins-lès-Metz</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Monsieur Henri HASSER du point n° 3 jusqu'à l'élection du 9 ^{ème} Vice-Président incluse
Monsieur Khalifé KHALIFE <i>Metz</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Monsieur Patrick THIL à compter de l'élection du 9 ^{ème} Vice-Président
Monsieur Bruno VALDEVIT <i>Ars-sur-Moselle</i>	Excusé et suppléé par Madame Muriel DALMARD
Monsieur François CARPENTIER <i>Cuvry</i>	Présent
Monsieur Daniel DEFAUX <i>Plappeville</i>	Excusé et suppléé par Madame Cathie PONT
Madame Martine MICHEL <i>Pournoy-la-Chétive</i>	Présente
Monsieur Roger PEULTIER <i>Rozérieulles</i>	Présent

Monsieur Marc SCIAMANNA <i>Metz</i>	Présent
Madame Frédérique LOGIN <i>Amanvillers</i>	Excusée et suppléée par Monsieur David BELLI
Monsieur Frédéric NAVROT <i>Scy-Chazelles</i>	Présent
Madame Anne FRITSCH-RENARD <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Philippe GLESER <i>Metz</i>	Présent
Madame Nathalie SPORMEYEUR <i>Saulny</i>	Présente
Bertrand DUVAL <i>La Maxe</i>	Présent
François HENRION <i>Augny</i>	Présent

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau :

Madame Fatiha ADDA <i>Woippy</i>	Présente
Madame Claire ANCEL <i>Châtel-Saint-Germain</i>	Présente
Monsieur Jean-Louis BALLARINI <i>Chieulles</i>	Présent
Monsieur Daniel BAUDOÛIN <i>Sainte-Ruffine</i>	Présent
Monsieur Pierre BAUDRIN <i>Vernéville</i>	Présent
Monsieur Manuel BROCARD <i>Longeville-lès-Metz</i>	Présent
Monsieur Jean COMBELLES <i>Vaux</i>	Présent
Monsieur Vincent DIEUDONNE <i>Vany</i>	Présent
Monsieur Antoine DORR <i>Vantoux</i>	Présent
Monsieur Michel DUMONT <i>Fey</i>	Présent
Monsieur Pierre FACHOT <i>Jussy</i>	Présent
Monsieur Patrick GRIVEL <i>Laquenexy</i>	Présent
Monsieur Pascal HUBER <i>Chesny</i>	Présent
Madame Armelle HUET <i>Noisseville</i>	Présente

Madame Jocelyne KOLODZIEJ <i>Coin-sur-Seille</i>	Excusée et suppléée par Madame Laëtitia JUSTE
Monsieur Walter KURTZMANN <i>Peltre</i>	Excusé et donne pouvoir à Monsieur Pascal HUBER
Madame Anne-Marie LINDEN <i>Coin-lès-Cuvry</i>	Présente
Monsieur Jean-François LOSCH <i>Lessy</i>	Présent
Monsieur Philippe MANZANO <i>Mécleuves</i>	Présent
Monsieur Pierre MUEL <i>Marieulles</i>	Présent
Madame Martine NICOLAS <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Christophe PREVOST <i>Saint-Julien-lès-Metz</i>	Présent
Madame Sylvie ROUX <i>Mey</i>	Présente
Monsieur Stanislas SMIAROWSKI <i>Jury</i>	Excusé et suppléé par Madame Solange OZBOLT
Monsieur Dominique STREBLY <i>Ars-Laquenexy</i>	Présent
Monsieur Patrick THIL <i>Metz</i>	Présent
Monsieur Michel TORLOTING <i>Gravelotte</i>	Présent
Madame Doan TRAN <i>Metz</i>	Présente Excusée et donne pouvoir à Madame Amandine LAVEAU-ZIMMERLE pour le point n° 6
Monsieur Claude VALENTIN <i>Nouilly</i>	Présent
Monsieur Lucien VETSCH <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présent
Monsieur Jean-Claude WALTER <i>Saint-Privat-la-Montagne</i>	Présent
Madame Marilyn WEBERT <i>Pouilly</i>	Présente

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Madame Margaud ANTOINE-FABRY <i>Metz</i>	Présente Excusée et donne pouvoir à Monsieur Sébastien MARX à compter du point n° 3
Madame Patricia ARNOLD <i>Metz</i>	Présente
Madame Caroline AUDOUY <i>Metz</i>	Présente

Madame Yamouna BELKAHLA <i>Woippy</i>	Présente Excusée et donne pouvoir à Madame Fatiha ADDA à compter du point n° 3
Monsieur Timothée BOHR <i>Metz</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Madame Martine NICOLAS à compter du point n° 5
Madame Danielle BORI <i>Metz</i>	Présente Excusée et donne pouvoir à Monsieur Sébastien MARX à compter du point n° 3
Monsieur Xavier BOUVET <i>Metz</i>	Présent
Monsieur Ferit BURHAN <i>Metz</i>	Présent
Madame Stéphanie CHANGARNIER <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Erfane CHOUIKHA <i>Woippy</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Monsieur Cédric GOUTH à compter du point n° 3
Madame Nathalie COLIN-OESTERLE <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Laurent DAP <i>Metz</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Monsieur Guy REISS à compter du point n° 3
Madame Anne DAUSSAN-WEIZMAN <i>Metz</i>	Présente
Madame Aude GREGOIRE <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présente
Madame Christiane GREINER <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présente
Madame Françoise GROLET <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Julien HUSSON <i>Metz</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie NICOLAS pour le point n° 6
Madame Odile JACOB-VARLET <i>Marly</i>	Présente
Madame Véronique KREMER <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présente
Monsieur Grégoire LALOUX <i>Metz</i>	Présent
Madame Amandine LAVEAU-ZIMMERLE <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Eric LUCAS <i>Metz</i>	Présent
Madame Isabelle LUX <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Denis MARCHETTI <i>Metz</i>	Présent
Monsieur Sébastien MARX <i>Metz</i>	Présent

Madame Laurence MOLE-TERVER <i>Metz</i>	Présente
Madame Gertrude NGO KALDJOP <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Jean-Marie NICOLAS <i>Metz</i>	Présent
Monsieur Hervé NIEL <i>Metz</i>	Présent
Monsieur Christian NOWICKI <i>Marly</i>	Présent
Monsieur Alain PIERRET <i>Woippy</i>	Présent
Monsieur Guy REISS <i>Metz</i>	Présent
Monsieur Jérémy ROQUES <i>Metz</i>	Présent
Madame Pauline SCHLOSSER <i>Metz</i>	Présente
Madame Jacqueline SCHNEIDER <i>Metz</i>	Présente
Madame Arielle SCHWARTZBERG <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présente
Monsieur Dimitri SOKOLOWSKI <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présent
Monsieur Bernard STAUDT <i>Metz</i>	Présent
Madame Anne STEMART <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Salvatore TABONE <i>Montigny-lès-Metz</i>	Présent
Monsieur Blaise TAFFNER <i>Metz</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Madame Jacqueline SCHNEIDER à compter du point n° 3
Monsieur Bouabdellah TAHRI <i>Metz</i>	Présent
Monsieur Nicolas TOCHET <i>Metz</i>	Présent Excusé et donne pouvoir à Monsieur Jérémy ROQUES à compter de l'élection du 24 ^{ème} membre du Bureau et pour le point n° 6
Madame Marina VERRONNEAU <i>Metz</i>	Présente
Madame Isabelle VIALLAT <i>Metz</i>	Présente
Monsieur Julien VICK <i>Metz</i>	Présent

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame FALK, Directrice Générale des Services de Metz Métropole.
Madame MAFFERT-PELLAT, Secrétaire Générale de Metz Métropole.
Monsieur JOLY, Responsable du Pôle Gestion des Assemblées métropolitaines à Metz Métropole.
Madame MADEC-CLEI, Directeur Délégué à Metz Métropole.
Monsieur LOGNON, Directeur Général Adjoint à Metz Métropole.
Monsieur METRO, Directeur Général Adjoint à Metz Métropole.
Madame GOUSTIAUX, Directeur Général Adjoint à Metz Métropole.
Monsieur LEDERLE, Directeur Général Adjoint à Metz Métropole.
Madame GOETZ, Directeur Général Adjoint à Metz Métropole.
Madame ROCK-SCHMITT, Directeur de Cabinet Adjoint du Président de Metz Métropole.

La séance est ouverte à 17h00.

Point n° 1 : **Installation du Conseil métropolitain.**

Le rapporteur de ce point est M. PEULTIER

M. PEULTIER

Conformément à l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2019, le Conseil métropolitain de Metz Métropole est composé de 99 délégués titulaires.

Par ailleurs, les Communes ne bénéficiant que d'un seul siège au sein du Conseil métropolitain disposent d'un suppléant.

Le Conseil métropolitain est ainsi composé de 99 titulaires et de 40 suppléants.

Suite aux élections municipales et communautaires qui se sont tenues les 15 mars et 28 juin 2020 dans les 44 Communes membres de Metz Métropole, il convient de procéder à l'installation des intéressés dans leurs fonctions de Conseillers métropolitains.

Conformément à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, le Conseil se réunit au plus tard le troisième vendredi suivant le second tour.

Aux termes de l'article L. 5211-9 alinéa 10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge. »

Il appartient, par conséquent, au doyen d'âge de procéder à l'installation du Conseil métropolitain.

MOTION

—

Le Président, doyen d'âge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9 alinéa 10,
VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
CONSIDERANT que le Conseil se réunit au plus tard le troisième vendredi suivant le second tour,
VU l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-055 du 23 octobre 2019 actant la composition du Conseil métropolitain de Metz Métropole après le renouvellement général des Conseils Municipaux,

SUITE à la tenue des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020,
DECLARE les intéressés installés dans leurs fonctions de Conseillers métropolitains de Metz Métropole conformément à la liste jointe en annexe.

AMANVILLERS

Déléguée : LOGIN Frédérique
Délégué suppléant : BELLI David

ARS-LAQUENEXY

Délégué : STREBLY Dominique
Délégué suppléant : MERCIER David

ARS-SUR-MOSELLE

Délégué : VALDEVIT Bruno
Déléguée suppléante : DALMARD Muriel

AUGNY

Délégué : HENRION François
Déléguée suppléante : GLATTFELDER Béatrice

CHATEL-SAINT-GERMAIN

Déléguée : ANCEL Claire
Délégué suppléant : DELAGRANGE Claude

CHESNY

Délégué : HUBER Pascal
Délégué suppléant : MALAPERT Pascal

CHIEULLES

Délégué : BALLARINI Jean-Louis
Déléguée suppléante : SEVESTRE Nicole

COIN-LES-CUVRY

Déléguée : LINDEN Anne-Marie
Délégué suppléant : GAUTHIER Régis

COIN-SUR-SEILLE

Déléguée : KOLODZIEJ Jocelyne
Déléguée suppléante : JUSTE Laetitia

CUVRY

Délégué : CARPENTIER François
Délégué suppléant : CHATEAU Dominique

FEY

Délégué : DUMONT Michel
Déléguée suppléante : LAURENT Françoise

GRAVELOTTE

Délégué : TORLOTING Michel
Délégué suppléant : BRIOUX Dominique

JURY

Délégué : SMIAROWSKI Stanislas
Déléguée suppléante : OZBOLT Solange

JUSSY

Délégué : FACHOT Pierre
Déléguée suppléante : PONCY KUHN Frédérique

LA MAXE

Délégué : DUVAL Bertrand
Délégué suppléant : PERNET Thierry

LAQUENEXY

Délégué : GRIVEL Patrick
Déléguée suppléante : SALZMANN Martine

LE BAN-SAINT-MARTIN

Délégué : HASSER Henri
Déléguée suppléante : DIEDRICH Sylvie

LESSY

Délégué : LOSCH Jean-François
Déléguée suppléante : BASTIEN Jocelyne

LONGEVILLE-LES-METZ

Délégué : BROCARD Manuel
Déléguée suppléante : MEIXEIRA Rosa Marie

LORRY-LES-METZ

Délégué : GLESER Philippe
Déléguée suppléante : BRULE Marie-Andrée

MARIEULLES

Délégué : MUEL Pierre
Délégué suppléant : MITZNER Olivier

MARLY

Délégués (3) : HORY Thierry
JACOB-VARLET Odile
NOWICKI Christian

MECLEUVES

Délégué : MANZANO Philippe
Déléguée suppléante : CABIROL Eliane

METZ

Délégués (43) : GROSDIDIER François
AGAMENNONE-L'HORSET Béatrice
KHALIFE Khalifé
COLIN-OESTERLE Nathalie
THIL Patrick
DAUSSAN-WEIZMAN Anne
VICK Julien
NICOLAS Martine
SCIAMANNA Marc
SCHNEIDER Jacqueline
LUCAS Eric
STEMART Anne
HUSSON Julien
LUX Isabelle
TAHRI Bouabdellah
ARNOLD Patricia
NIEL Hervé
AUDOUY Caroline
REISS Guy
FRITSCH-RENARD Anne
NICOLAS Jean-Marie
NGO KALDJOP Gertrude
BURHAN Ferit

CHANGARNIER	Stéphanie
TAFFNER	Blaise
LAVEAU-ZIMMERLE	Amandine
DAP	Laurent
VIALLAT	Isabelle
BOHR	Timothée
MOLE-TERVER	Laurence
STAUDT	Bernard
TRAN	Doan
BOUVET	Xavier
BORI	Danielle
ROQUES	Jérémy
ANTOINE-FABRY	Margaud
TOCHET	Nicolas
SCHLOSSER	Pauline
MARX	Sébastien
VERRONNEAU	Marina
MARCHETTI	Denis
GROLET	Françoise
LALOUX	Grégoire

MEY

Déléguée :	ROUX	Sylvie
<i>Délégué suppléant :</i>	HARMAND	François

MONTIGNY-LES-METZ

Délégués (8) :	BOHL	Jean-Luc
	GREGOIRE	Aude
	VETSCH	Lucien
	KREMER	Véronique
	TABONE	Salvatore
	SCHWARTZBERG	Arielle
	SOKOLOWSKI	Dimitri
	GREINER	Christiane

MOULINS-LES-METZ

Délégué :	BAUCHEZ	Jean
<i>Déléguée suppléante :</i>	FUZEWSKI	Claudie

NOISSEVILLE

Déléguée : HUET Armelle
Délégué suppléant : ROLLIN Guy

NOUILLY

Délégué : VALENTIN Claude
Déléguée suppléante : NICOLAZO-CRACH Elisabeth

PELTRE

Délégué : KURTZMANN Walter
Déléguée suppléante : GILLARD Martine

PLAPPEVILLE

Délégué : DEFAUX Daniel
Déléguée suppléante : PONT Cathie

POUILLY

Déléguée : WEBERT Marilynne
Délégué suppléant : ZARDET Régis

POURNOY-LA-CHETIVE

Déléguée : MICHEL Martine
Déléguée suppléante : MAURICE Sylvie

ROZERIEULLES

Délégué : PEULTIER Roger
Déléguée suppléante : CHENET Martine

SAINTE-RUFFINE

Délégué : BAUDOÛIN Daniel
Déléguée suppléante : HAHN Sylvie

SAINT-JULIEN-LES-METZ

Délégué : PREVOST Christophe
Déléguée suppléante : HAMM NIZETTE Sandrine

SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE

Délégué : WALTER Jean-Claude
Déléguée suppléante : DOUTRE Anne-Elisabeth

SAULNY

Déléguée : SPORMEYEUR Nathalie
Délégué suppléant : VERONESE Frédéric

SCY-CHAZELLES

Délégué : NAVROT Frédéric
Déléguée suppléante : BASSOT Catherine

VANTOUX

Délégué : DORR Antoine
Déléguée suppléante : JAN Françoise

VANY

Délégué : DIEUDONNE Vincent
Déléguée suppléante : BUHLER Clarisse

VAUX

Délégué : COMBELLES Jean
Délégué suppléant : FAVRE Christian

VERNEVILLE

Délégué : BAUDRIN Pierre
Délégué suppléant : KARMANN Laurent

WOIPPY

Délégués (5) : GOUTH Cédric
BELKAHLA Yamouna
CHOUIKHA Erfane
ADDA Fatiha
PIERRET Alain

INTERVENTION : /

Point n° 2 : Election du Président.

Le rapporteur de ce point est M. PEULTIER

M. PEULTIER

Aux termes de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Sous la présidence du doyen d'âge, l'élection du Président s'effectue, conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux métropoles par renvoi de l'article L. 5211-2 du même Code, au scrutin secret et à la majorité absolue. « Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

MOTION

—

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L. 5211-9 et L. 2122-7,
APRES vote à bulletin secret,

DECIDE d'élire aux fonctions de Président de Metz Métropole, Monsieur François GROSDIDIER, à la majorité absolue au premier tour de scrutin, par 51 voix sur 99 votants.

INTERVENTIONS : Monsieur Jean-Luc BOHL / Monsieur François GROSDIDIER

(Suspension de séance à 18h10)

(Reprise de la séance à 10 heures - journée du 9 juillet 2020)

Point n° 3 : **Composition du Bureau.**

Le rapporteur de ce point est M. GROSDIDIER

M. GROSDIDIER

Aux termes de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder vingt Vice-Présidents.

Il convient, par conséquent, de délibérer sur la composition du Bureau de Metz Métropole en fixant le nombre de Vice-Présidents et le nombre d'autres membres du Bureau.

L'élection de chacun des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau s'effectuera au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MOTION

—

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,
CONSIDERANT que le Bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres,

FIXE à 20 le nombre de Vice-Présidents.

INTERVENTIONS : Madame Françoise GROLET / Monsieur François GROSDIDIER

Vote(s) pour : 89
Vote(s) contre : 2
Abstention(s) : 8

MOTION

—

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,
CONSIDERANT que le Bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents
et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres,

FIXE à 32 le nombre d'autres membres du Bureau.

INTERVENTION : /

Vote(s) pour : 88
Vote(s) contre : 2
Abstention(s) : 9

Point n° 4 : **Election des Vice-Présidents.**

Le rapporteur de ce point est M. GROSDIDIER.

M. GROSDIDIER

Par délibération, le Conseil métropolitain a fixé à 20 le nombre de Vice-Présidents.

Conformément à l'article L. 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux métropoles par renvoi de l'article L. 5211-2 du même Code, l'élection de chacun des Vice-Président s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

MOTION

—

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2 et L. 2122-7-1,

VU la délibération du Conseil métropolitain fixant à 20 le nombre de Vice-Présidents,

DECIDE d'élire, après vote au scrutin secret :

- aux fonctions de 1^{er} Vice-Président, Monsieur Jean-Luc BOHL, par 86 voix sur 99 votants,
- aux fonctions de 2^{ème} Vice-Président, Monsieur Cédric GOUTH, par 76 voix sur 99 votants,
- aux fonctions de 3^{ème} Vice-Président, Monsieur Henri HASSER, par 79 voix sur 99 votants,
- aux fonctions de 4^{ème} Vice-Président, Monsieur Thierry HORY, par 59 voix sur 97 votants,
- aux fonctions de 5^{ème} Vice-Président, Madame Béatrice AGAMENNONE, par 67 voix sur 97

- votants,
- aux fonctions de 6^{ème} Vice-Président, Monsieur Jean BAUCHEZ, par 66 voix sur 97 votants,
 - aux fonctions de 7^{ème} Vice-Président, Monsieur Khalifé KHALIFE, par 65 voix sur 99 votants,
 - aux fonctions de 8^{ème} Vice-Président, Monsieur Bruno VALDEVIT, par 78 voix sur 99 votants,
 - aux fonctions de 9^{ème} Vice-Président, Monsieur François CARPENTIER, par 67 voix sur 99 votants,
 - aux fonctions de 10^{ème} Vice-Président, Monsieur Daniel DEFAUX, par 70 voix sur 99 votants,
 - aux fonctions de 11^{ème} Vice-Président, Madame Martine MICHEL, par 64 voix sur 96 votants,
 - aux fonctions de 12^{ème} Vice-Président, Monsieur Roger PEULTIER, par 72 voix sur 98 votants,
 - aux fonctions de 13^{ème} Vice-Président, Monsieur Marc SCIAMANNA, par 64 voix sur 98 votants,
 - aux fonctions de 14^{ème} Vice-Président, Madame Frédérique LOGIN, par 54 voix sur 98 votants,
 - aux fonctions de 15^{ème} Vice-Président, Monsieur Frédéric NAVROT, par 62 voix sur 98 votants,
 - aux fonctions de 16^{ème} Vice-Président, Madame Anne FRITSCH-RENARD, par 65 voix sur 99 votants,
 - aux fonctions de 17^{ème} Vice-Président, Monsieur Philippe GLESER, par 56 voix sur 98 votants,
 - aux fonctions de 18^{ème} Vice-Président, Madame Nathalie SPOREMEYER, par 62 voix sur 99 votants,
 - aux fonctions de 19^{ème} Vice-Président, Monsieur Bertrand DUVAL, par 79 voix sur 99 votants,
 - aux fonctions de 20^{ème} Vice-Président, Monsieur François HENRION, par 78 voix sur 99 votants.

INTERVENTIONS : Madame Marjorie MAFFERT-PELLAT / Monsieur Jean-Claude WALTER / Monsieur François GROSDIDIER

Point n° 5 : **Election des autres membres du Bureau.**

Le rapporteur de ce point est M. GROSDIDIER

M. GROSDIDIER

Par délibération, le Conseil métropolitain a fixé à 32 le nombre d'autres membres du Bureau.

Conformément à l'article L. 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux métropoles par renvoi de l'article L. 5211-2 du même Code, l'élection de chacun des autres membres du Bureau s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

MOTION

—

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2 et L. 2122-7-1,

VU la délibération du Conseil métropolitain fixant à 32 le nombre d'autres membres du Bureau,

DECIDE d'élire, après vote au scrutin secret :

- en qualité de membre du Bureau, Madame Fatiha ADDA , par 72 voix sur 99 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Madame Claire ANCEL, par 75 voix sur 99 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Jean-Louis BALLARINI, par 81 voix sur 97 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Daniel BAUDOÛIN, par 82 voix sur 98 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Pierre BAUDRIN, par 75 voix sur 97 votants,

- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Manuel BROCARD, par 80 voix sur 97 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Jean COMBELLES, par 81 voix sur 98 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Vincent DIEUDONNE, par 79 voix sur 99 votants
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Antoine DORR, par 82 voix sur 97 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Michel DUMONT, par 80 voix sur 99 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Pierre FACHOT, par 83 voix sur 97 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Patrick GRIVEL, par 83 voix sur 96 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Pascal HUBER, par 83 voix sur 99 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Madame Armelle HUET, par 82 voix sur 97 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Madame Jocelyne KOLODZIEJ, par 81 voix sur 97 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Walter KURTZMANN, par 82 voix sur 97 votants
- en qualité de membre du Bureau, Madame Anne-Marie LINDEN, par 78 voix sur 97 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Jean-François LOSCH, par 84 voix sur 98 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Philippe MANZANO, par 92 voix sur 95 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Pierre MUEL, par 82 voix sur 96 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Madame Martine NICOLAS, par 68 voix sur 99 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Christophe PREVOST, par 85 voix sur 99 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Madame Sylvie ROUX, par 84 voix sur 98 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Stanislas SMIAROWSKI, par 82 voix sur 99 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Dominique STREBLY, par 82 voix sur 96 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Patrick THIL, par 65 voix sur 97 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Michel TORLOTING, par 84 voix sur 99 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Madame Doan TRAN, par 64 voix sur 99 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Claude VALENTIN, par 83 voix sur 98 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Lucien VETSCH, par 75 voix sur 97 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Monsieur Jean-Claude WALTER, par 81 voix sur 98 votants,
- en qualité de membre du Bureau, Madame Marilyne WEBERT, par 76 voix sur 97 votants.

INTERVENTION : /

Lecture de la Charte de l'élu local

Point n° 6 : **Conditions de dépôt des listes de candidatures à la Commission de délégation de service public et concessions et à la Commission d'Appel d'Offres.**

Le rapporteur de ce point est M. GROSDIDIER

M. GROSDIDIER

- I. Conditions de dépôt des listes de candidatures à la Commission de délégation de service public et concessions

Suivant les dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les plis contenant les offres relatives à une délégation de service public ou à une concession sont ouverts par une commission composée, lorsqu'il s'agit d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou la convention de concession, ou son représentant, qui en assure la présidence, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Par ailleurs, conformément à l'article D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes de candidatures.

Aussi, il est proposé au Conseil :

- de procéder, lors de la réunion du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020, à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, appelée à intervenir à différentes étapes de la passation des délégations de service public et des concessions,
- que seuls les Conseillers titulaires de Metz Métropole puissent présenter leur candidature,
- que les membres du Conseil métropolitain qui souhaitent faire partie de la Commission puissent présenter librement leur candidature avant 9 heures le jour de la séance où se déroule le vote :
 - par mail à l'adresse secconseil@metzmetropole.fr
 - à l'accueil du bâtiment B - Harmony Park - 11 boulevard Solidarité 57070 METZ,
- que les candidatures soient présentées sous forme de listes, conformément au modèle joint en annexe, numérotées dans l'ordre de dépôt,
- que, dans ces conditions, l'élection des membres titulaires et suppléants ait lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus).

II. Conditions de dépôt des listes de candidatures à la Commission d'Appel d'Offres

Conformément à l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission d'Appel d'Offres est constituée.

Pour ce qui concerne Metz Métropole, cette Commission est composée du Président ou de son représentant, qui en assure la présidence, ainsi que de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus, en son sein, par l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus).

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes de candidature à la Commission d'Appel d'Offres.

Il est proposé que ces modalités soient fixées de manière identique à celles prévues pour la Commission de délégation de service public et concessions.

MOTION

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-5, D. 1411-3 à D. 1411-5,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante doit fixer les conditions de dépôt des listes de candidatures pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public et concessions,

DECIDE :

- de procéder, lors de la réunion du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020, à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission visée à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, appelée à intervenir à différentes étapes de la passation des délégations de service public et des concessions,
- que seuls les Conseillers titulaires de Metz Métropole puissent présenter leur candidature,
- que les membres du Conseil métropolitain qui souhaitent faire partie de la Commission puissent présenter librement leur candidature avant 9 heures le jour de la séance où se déroule le vote :
 - par mail à l'adresse secconseil@metzmetropole.fr
 - à l'accueil du bâtiment B - Harmony Park - 11 boulevard Solidarité 57070 METZ,
- que les candidatures soient présentées sous forme de listes, conformément au modèle joint en annexe, numérotées dans l'ordre de dépôt,
- que, dans ces conditions, l'élection des membres titulaires et suppléants ait lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus).

Vote(s) pour : 90

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 9

MOTION

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1414-2, L. 1411-5, CONSIDERANT que l'assemblée délibérante doit fixer les conditions de dépôt des listes de candidatures pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

DECIDE :

- de procéder, lors de la réunion du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020, à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission visée à l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- que seuls les Conseillers titulaires de Metz Métropole puissent présenter leur candidature,
- que les membres du Conseil métropolitain qui souhaitent faire partie de la Commission d'Appel d'Offres puissent présenter librement leur candidature avant 9 heures le jour de

la séance où se déroule le vote :

- par mail à l'adresse secconseil@metzmetropole.fr
- à l'accueil du bâtiment B - Harmony Park - 11 boulevard Solidarité 57070 METZ,
- que les candidatures soient présentées sous forme de listes, conformément au modèle joint en annexe, numérotées dans l'ordre de dépôt,
- que, dans ces conditions, l'élection des membres titulaires et suppléants ait lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus).

INTERVENTION : /

Vote(s) pour : 89

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 10

(La séance est levée à 13 heures)

Le Président

François GROSDIDIER
Maire de Metz